
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

COMMISSION DU 01/10/18

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), P. ALEXANDRE (Vice-Président), R. PANARIELLO, Mme RUPERT. H. SOULE

Absents excusés: M. Y. AVOIRTE, L. JOUBERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS VETERANS

D3-A DU 30/09/2018

51009.1 VERSAILLES JUSSIEU 11 / VILLENES ORGEVAL 11

Pris note du rapport du délégué, en attente du rapport de l'arbitre.

DEMANDES SENIORS

D1-U DU 14/10/2018

50030.1 MONTESSON U.S. 1 / MANTOIS 78 F.C. 3

Demande de MONTESSON pour avancer la rencontre au Samedi 13.10.18 (la veille) à 20h.

En attente de l'accord écrit du MANTOIS.

D1-U DU 11/11/2018

50045.1 MONTESSON U.S. 1 / HARDRICOURT US 1

Demande de MONTESSON pour avancer la rencontre au Samedi 10.11.18 (la veille) à 20h.

En attente de l'accord écrit de HARDRICOURT.

U19

D2-B DU 21/10/2018

51919.1 VALLEE 78 FC 1 / CHESNAY 78 FC LE 1

Afin de préserver l'alternance des U19 D2-B et des U17 D2-B, demande de VALLEE 78 pour inverser les rencontres et que cela devienne:

D2-B DU 21/10/2018 à 15h

51919.1 CHESNAY 78 FC LE 1 / VALLEE 78 FC 1

D2-B DU 24/03/2019 à 13h

51919.2 VALLEE 78 FC 1 / CHESNAY 78 FC LE 1

En attente de l'accord écrit de CHESNAY.

U17

D4-A DU 23/09/2018

52375.1 MANTES LA VILLE FC 1 / ROSNY S/SEINE CSM 2

Pris note du courrier de ROSNY et demande des explications au club de MANTES LA VILLE, pour le **Lundi 8 octobre à 12H00 au plus tard.**

D4-C DU 21/10/2018

52527.1 GUYANCOURT ES 2 / FOURQUEUX FOOT OMS 1

En raison d'une invitation au Canal Football Club pour voir le match Monaco - Nice, demande de FOURQUEUX pour inverser la rencontre.

En attente de l'accord écrit de GUYANCOURT.

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE B DU 24/09/2018

54360.1 IN AS 1 / PORT MARLY C.S. 1

Suite au report du match, sans date, demande de IN AS pour inverser le match aller (celui-ci) et le match retour (du 12.11.18) pour que IN AS puisse les recevoir un lundi soir (seul créneau où ils ont un terrain de disponible).

Proposition du Jeudi 25 Octobre 2018 comme date de report à Port-Marly.

La Commission donne son accord.

FUTSAL

D2

582762 LEONES

La commission a pris note de vos demandes de changement de jour de match (du Vendredi au Samedi lorsque la salle n'est pas disponible) et donne son accord pour cette modification.
Le calendrier a été mis à jour en conséquence.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

U15

546972 FOURQUEUX FOOT OMS

Demande de modification pour l'horaire des matches U15 A et B à domicile, car il n'y a que 2 vestiaires et les matches de 14h se terminant vers 15h30 nous gênent pour l'organisation des matches U13 et U16F à 16h.

La Commission demande à FOURQUEUX de préciser les horaires souhaités.

FOURQUEUX souhaite faire le coup d'envoi à 13h30 chaque Samedi.

Compte tenu du motif invoqué la commission donne son accord et vous demande de prévenir les clubs adverses.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

SENIORS

D3-A DU 30/09/2018

50216.1 HOUILLES S.O. 1 / PECQ US LE 2

Pris note du rapport de HOUILLES SO et de l'arbitre.

La Cion rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une connexion internet le jour du match à condition d'avoir préparé la rencontre au préalable

La commission sanctionne selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. l'équipe de HOUILLES SO d'un avertissement et d'une amende de 30€

D6-A DU 23/09/2018

50664.1 MANTES U.S.C. 2 / FONTENAY ST PERE AS 1

Pris note du rapport de MANTES USC.

La commission sanctionne selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. l'équipe de MANTES USC d'un avertissement et d'une amende de 30€.

COUPE DES YVELINES SENIORS

53497.1 DU 16/09/2018

FEUCHEROLLES USA 1 / CLAYES SS/BOIS U.S.M 1

Après rappel et absence de rapport, la commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€

COUPE DU COMITE SENIOR

53507.1 DU 16/09/2018

ANDRESY F.C. 2 / EPONE USBS 2

Après rappel et absence de rapport, la commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€

U17

D4-D DU 30/09/2018

52577.1 MONTFORT FC 1 / YVELINES/VESGRE 1

Pris note du rapport de Montfort.

U15

D5-C DU 09/2018

53133.1 PARIS ST GERMAIN FC 3 / MAISONS-LAFFITTE F.C 2

Pris note du rapport de Paris St Germain et de MAISONS LAFFITTE.

U13F

U13-A DU 29/09/2018

54781.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / LIMAY ALJ 1

Pris note du rapport de GUERVILLE.

La commission sanctionne selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F l'équipe de GUERVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30 €.

CRITERIUM ESPOIR U11

POULE A DU 29/09/2018

54524.1 POISSY AS 1 / PARIS ST GERMAIN FC 1

Pris note du rapport de POISSY.

La commission sanctionne selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. l'équipe de PSG d'un avertissement et d'une amende de 30 €.

POULE A DU 29/09/2018

54522. 1 CONFLANS F.C. 1 / MANTOIS 78 FC 1

Pris note du rapport de CONFLANS.

La commission, selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F, sanctionne l'équipe de MANTOIS d'un avertissement et d'une amende de 30 €.

CRITERIUM ESPOIR U10

POULE A DU 29/09/2018

54578.1 CONFLANS F.C. 11 / MANTOIS 78 FC 11

Pris note du rapport de CONFLANS.

La commission selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F sanctionne l'équipe de MANTOIS d'un avertissement et d'une amende de 30 €.

DEMANDE DE RAPPORT

VETERANS

D3-B DU 30/09/2018

51077.1 CELLOIS/LOUVECIENNES 13/MAISONS-LAFFITTE F.C 11

La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

U15

U15 D5-C DU 29/09/2018

53137.1 HOUILLES S.O. 2 / MAISONS LAFFITTE F.C 2

Pris note du rapport HOUILLES SO et après lecture de la feuille de match, la commission demande aux deux équipes un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

FOOT LOISIR + 45 ANS

Le nouveau Critérium Foot Loisir à 8 + 45 ans démarrera le Vendredi 12 Octobre 2018.

Voici la liste des clubs engagés à ce jour:

- 1 - AEF 78
- 2 - Bois d'Arcy
- 3 - Croissy
- 4 - Écquevilly
- 5 - Épône
- 6 - Feucherolles
- 7 - Juziers
- 8 - Mauloise
- 9 - Maurepas
- 10 - Montigny
- 11 - Versailles
- 12 - Voisins

Commission des statuts